

Pour la reconnaissance de l'Etat palestinien**Gauthier Corbat (Le Centre)**

Profondément préoccupé par l'aggravation dramatique de la situation humanitaire dans la bande de Gaza, où les populations civiles subissent des pertes humaines massives, des déplacements forcés, la destruction systématique des infrastructures vitales et désormais une famine officiellement décrétée par l'Organisation des Nations unies, j'estime qu'il est de la responsabilité des autorités de faire entendre leur voix face à cette tragédie. A l'heure où le silence équivaut à la complicité, un geste politique fort est nécessaire pour rééquilibrer le dialogue international et ouvrir la voie à une paix juste et durable.

La reconnaissance de l'État palestinien constitue un tel geste. Elle représente un acte de souveraineté diplomatique mais aussi un message clair adressé aux deux peuples – israélien et palestinien – selon lequel leurs aspirations nationales doivent être prises en compte de manière équitable et fondée sur le droit international. La Suisse, en tant qu'État dépositaire des Conventions de Genève et acteur engagé en faveur du droit humanitaire, se doit d'adopter une position à la hauteur de ses principes.

Longtemps, la Confédération a défendu la nécessité d'un accord bilatéral préalable entre les deux parties pour qu'une telle reconnaissance soit légitime. Cette position, partagée jusqu'ici par la France, a désormais évolué. Le président Emmanuel Macron a confirmé que la France soutiendra la reconnaissance de l'État de Palestine lors de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies. Plusieurs pays européens – l'Espagne, l'Irlande, la Norvège, la Slovaquie et la Belgique – ont déjà franchi le pas depuis mai 2024, envoyant un signal fort en faveur d'une solution politique fondée sur la coexistence de deux États.

Aujourd'hui, 148 des 193 États membres de l'Organisation des Nations unies, soit environ 75% de la communauté internationale, reconnaissent officiellement l'État de Palestine. Cette reconnaissance croissante illustre un consensus mondial en faveur du droit à l'autodétermination du peuple palestinien. La Suisse ne peut rester en marge de ce mouvement sans renier ses valeurs fondamentales.

Il est temps d'inverser la logique diplomatique qui conditionne la reconnaissance de l'État palestinien à un accord entre les parties, alors même que l'un des principaux obstacles à une solution à deux États – l'intensification de la colonisation dans les territoires occupés – continue de s'aggraver. A cela s'ajoute désormais le projet affiché par le gouvernement israélien de placer durablement Gaza sous occupation, ce qui annihilerait toute perspective crédible d'autonomie palestinienne. En différant indéfiniment cette reconnaissance, la communauté internationale alimente l'illusion d'un équilibre, alors que les faits minent jour après jour la perspective d'un règlement équitable. Reconnaître l'État palestinien n'est pas un obstacle à la paix : c'est, au contraire, une condition préalable à son émergence.

Cette dynamique nouvelle s'inscrit dans un contexte international où la société civile et de nombreuses personnalités appellent à un sursaut moral. Lors de la remise du prix Primo Levi 2025, l'écrivain américain Jonathan Safran Foer rappelait avec justesse que « reconnaître l'humanité de l'autre n'est pas renoncer à la sienne, mais la condition même de sa survie ». Il appelait les démocraties à ne pas « rester figées dans l'équilibre du silence face à l'injustice manifeste ». Le Parlement jurassien doit répondre à cet appel.

C'est pourquoi, conformément à l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale et à l'article 84, lettre o, de la Constitution de la République et Canton du Jura, le Parlement jurassien est invité à faire usage de son droit d'initiative en matière fédérale auprès de l'Assemblée

fédérale pour demander au Conseil fédéral d'élaborer, dans les meilleurs délais, une proposition visant à reconnaître officiellement l'État palestinien.

Gauthier Corbat (Le Centre)

Urgence demandée

Le chef du Département fédéral des affaires étrangères a récemment laissé entendre que « la reconnaissance de l'État palestinien en septembre n'était pas impossible mais peu probable ». La présente initiative vise à porter la voix du Parlement jurassien à Berne pour que le Conseil fédéral agisse sans tarder. L'urgence n'est pas seulement dictée par la situation dramatique sur le terrain, marquée par la famine officiellement décrétée par l'ONU, mais aussi par cette annonce d'un plan israélien visant à occuper Gaza, qui met directement en péril toute perspective de paix. La Suisse doit réagir à la hauteur de ses principes humanitaires et de son engagement pour le droit international. Et parce tous les jours, des innocents meurent et que d'autres attendent de mourir.

Co-signataires

- Anne Froidevaux (Le Centre)
- Serge Beuret (Le Centre)
- Amélie Brahier (Le Centre)
- Mathieu Cerf (Le Centre)
- Vincent Eschmann (Le Centre)
- Olivier Goffinet (Le Centre)
- François Monin (Le Centre)
- Bernard Studer (Le Centre)
- Florence Boesch (Le Centre)
- Jean-François Pape (Le Centre)
- Magali Voillat (Le Centre)
- Léonie Pelletier Esposito (Le Centre)
- Gérard Bonvallat (Le Centre)
- Stéphane Rüegg (Le Centre)
- Madeleine Juillard Schaller (Le Centre)
- Maxence Henry (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 03 septembre 2025